

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2014

PLFR POUR 2014 - (N° 2353)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 116

présenté par
M. Collard

ARTICLE 6**ÉTAT B****Mission « Immigration, asile et intégration »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Crédits de paiement annulés
Immigration et asile	-59 000 000	0	-59 000 000	0
Intégration et accès à la nationalité française	0	0	0	0
TOTAUX	-59 000 000	0	-59 000 000	0
SOLDE	-59 000 000		-59 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agissait d'abonder de 59 M € les crédits de l' ATA (allocation temporaire d'attente) versée aux demandeurs d'asile .

Le montant des crédits nécessaires avait été sous estimé par la loi de finances initiale.

Quand on connaît le pourcentage excessif de demandes d'asiles totalement abusives, on comprend mal pourquoi, dans un contexte budgétaire tendu, on accentue un effet d'aubaine qui accentue encore l'ampleur des flux migratoires mal maîtrisés .